



Département
des Landes

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES
SITES ET ITINERAIRES (CDESI)
DES LANDES**

07 SEPTEMBRE 2020 – SALLE HENRI LAVIELLE

MEMBRES PRESENTS :

Acteurs du 1^{er} collège : mouvement sportif landais:

- Christian NAVARRET, président du Comité Départemental de Cyclotourisme,
- Bernard DUROURE, Référent patrimoine nautique, Comité Départemental de Canoë Kayak,
- Vincent LAFFITE, président du Comité Départemental de pêche en mer,
- Alain LAVIELLE, représentant Chantal BURBAUD, présidente du Comité Départemental de Course d'orientation,
- Michel LESEIGNOUX, président du Comité Départemental Olympique et Sportif Philippe
- Jerome ALFONSI, Directeur service départemental de l'U.N.S.S
- Jean Claude RIBERT, président du Comité Départemental Sport Adapté,
- Martine BLEZY, présidente du Comité Départemental de Tourisme Equestre,
- Françoise LEGLIZE, vice-présidente du Comité Départemental de Randonnée pédestre.

Acteurs du 2^{ème} collège : Gestionnaires ou acteurs de l'espace naturel :

- Patrick PONGE, vice-président de la SEPANSO des Landes,
- Béatrice BOUISSOU, représentant Hervé BOUYRIE président du Comité Départemental de Tourisme,
- Claire LATASTE, représentant Catherine LETACONOUX, présidente des amis de la terre.

Acteurs du 3^{ème} collège : Acteurs institutionnels :

- Eric SALVETAT, Conseiller d'animation sportive à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations,
- Frédéric GILBERT, pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- Magalie BERTRAND, adjointe au chef de service nature et forêt pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Représentants du Département des Landes :

- Jean-René QUINIOU, Directeur adjoint de la Direction de l'Environnement,
- Cyrielle ROCH, responsable du service gestion des Itinéraires départementaux à la Direction de l'Environnement,
- Jean-Marc THOMAS, technicien de suivi opérationnel pour la Direction de l'Environnement
- Sylvie SAINT-SEVIN, chef de projet cyclable pour la Direction de l'Environnement,
- Loïc CHATEAU, Directeur pour la Direction du Tourisme,
- Edwige RAMBAUD-SALLES, Directrice adjointe Jeunesse et Sports pour la Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports,
- Laurène QUEURY, Coordinatrice Sports de nature à la Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports.

INVITES A LA SEANCE :

- Jean François LATASTE, délégué départemental pour l'association AF3V

- Alice TASTET, chargée de mission SIMAL,
- Frédérique MILLET, Direction environnement pour la communauté de communes de Mimizan,
- Valérie SADY et Isabelle DETAUZIA pour Mont de Marsan Agglomération.

INTRODUCTION

M BEDAT qui préside la séance, précise que la CDESI qui s'est tenue en mars dernier a porté principalement sur l'inscription des 7 accès à l'itinéraire nautique de la Leyre.

Au-delà de ces éléments M Bedat évoque les points d'actualité suivants :

- L'épreuve du Pro France, étape du Championship Tour de Surf historiquement accueillie dans les Landes courant octobre et véritable rendez-vous de fin de saison disparaît des calendriers. Suite à une réorganisation des compétitions l'épreuve Française n'existe plus dès 2020. Le territoire conscient du manque à gagner réfléchit actuellement au positionnement quant à l'accueil de nouvelles compétitions.
- Dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux le Département a apporté son soutien au comité départemental de Judo, pour l'accueil, en août dernier, de la délégation nationale de Judo à Soustons.
- Un appel à projet « Impact 2024 » lancé par le CNOSF, Paris 2024, l'agence nationale du sport est en cours. Il s'adresse aux associations et vise à encourager les acteurs proposant en groupement des initiatives sportives innovantes et des solutions nouvelles à forte utilité sociale. Le CDOS est disponible pour apporter plus d'information si nécessaire sur le sujet.

M BEDAT précise l'ordre du jour:

- 1) Sport de nature : Inscription de deux espaces sports orientation (Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Paul-les-Dax)
- 2) Point d'actualité PDIPR et inscription /désinscription
- 3) Point d'actualité schéma cyclable et inscriptions d'itinéraires

POINT N°1 : SPORTS DE NATURE

Le point sport de nature est orienté autour de 2 projets d'inscription:

- L'espace sport orientation de Saint-Vincent-de-Paul
- L'espace sport orientation de Saint-Paul-les-Dax

1) INSCRIPTION ESO SAINT-PAUL-LES-DAX

- Présentation par Alain LAVIELLE du comité départemental de course d'orientation et Laurène QUEURY, coordinatrice sports de nature pour le Département des Landes

Le site de pratique est présenté au regard des critères du PDESI pour son inscription en tant qu'ESI de niveau III.

D'un point de vue sportif le site présente un espace d'initiation à proximité du lac de Christus et du centre de loisir et un espace sportif à proximité de la plaine des sports. La jonction entre les deux espaces est rendu possible par un chemin communal.

Sur le volet foncier une délibération de principe de la commune en date du 27 août 2020 autorise l'inscription des parcelles relevant de la propriété de la commune. La convention de gestion cadrant le partenariat CDCO/ Commune a été signée en date du 09 décembre 2020 et concerne 49 parcelles. Par ailleurs deux conventions cadrent l'utilisation de 7 parcelles appartenant à deux propriétaires privés.

D'un point de vue environnemental aucune contrainte n'existe sur le site pressenti. Sur le volet tourisme, il est à noter la présence de chemins PDIPR favorisant l'utilisation de l'ESO. Pour finir sur le volet social, l'implantation de l'ESO à proximité du centre de loisir permettra d'enrichir l'offre

d'activités. Enfin à terme, sera étudié en lien avec le SSID un espace accessible afin de proposer notamment un parcours à vue.

Suite à la présentation de ces éléments M BEDAT propose l'inscription au niveau III du PDESI pour les parcelles suivantes :

AS 0092 ; AS 0093 ; AS 0100 ; AS 0109 ; AS 0111 ; AS 0112 ; AS 0113 ; AS 0114 ; AS 0115 ; AS 0140 ; 0141 ; AS 0142 ; AS 0143 ; AS 0144 ; AS 0145 ; AS 0146 ; AS 0358 ; AS 0359 ; AS 0394 ; AS 0401 ; AS 0621 ; AS 0623 ; AS 0625 ; AS 0627 ; AS 0629 ; AS 0632 ; AS 0676 ; AS 0696 ; AS 0701

BE 0085 ; BE 0086 ; BE 0087 ; BE 0100 ; BE 0101 ;

BH 0055 ; BH 0086 ; BH 0087 ; BH 0088 ; BH 0089 ; BH 0090 ; BH 0091 ; BH 0092 ; BH 1294 ; BH1298 ; BH 1345 ; BH 1347 ; BH 1349 ; BH 1351 ; BH 1657

Parcelles privées : BH 0085 ; AS 0103 ; AS 0147 ; AS 0148 ; AS 0149 ; AS 0615 ; AS 0680

Interventions sur le sujet :

M Loïc CHATEAU, directeur du Tourisme au sein du Conseil Départemental suggère que les cartes puissent être diffusées auprès des institutions thermales.

M Jean Claude RIBERT, président du Comité Départemental Sport adapté précise qu'il se rendra disponible pour étudier la mise en place de parcours à vue.

La CDESI se prononce favorablement pour l'inscription de ces parcelles au niveau III du PDESI à l'unanimité.

2) INSCRIPTION ESO SAINT-VINCENT-DE-PAUL

- *Présentation par Alain LAVIELLE du comité départemental de course d'orientation et Laurene QUEURY, coordinatrice sports de nature pour le Département des Landes*

Le site de pratique est présenté au regard des critères du PDESI pour son inscription en tant qu'ESI de niveau III.

D'un point de vue sportif le site présente un espace d'initiation à proximité de l'Etang de la Glacière et du bourg et un espace plus sportif au nord-ouest. La jonction entre les deux espaces est rendu possible par un chemin PDIPR (Boucle 6.13.1)

Sur le volet foncier une délibération de principe de la commune en date du 26 octobre 2020 autorise l'inscription des parcelles relevant de la propriété de la commune. La convention de gestion cadrant le partenariat CDCO/ Commune a été signée en date du 27 octobre 2020 et concerne 55 parcelles. Par ailleurs une convention cadre l'utilisation d'une parcelle appartenant à un propriétaire privé.

D'un point de vue environnemental aucune contrainte n'existe sur le site pressenti. Sur le volet tourisme, il est à noter la présence de chemins PDIPR favorisant l'utilisation de l'ESO. Pour finir sur le volet social, l'implantation de l'ESO à proximité du centre de loisir permettra d'enrichir l'offre d'activités.

Suite à la présentation de ces éléments M BEDAT propose l'inscription au niveau III du PDESI pour les parcelles suivantes :

AL 0034 ; AL 0035 ; AL 0037 ; AL 0038 ; AL 0039 ; AL 0077 ; AL0078 ; AL 0079 ; AL 0081 ; AL 0082 ; AL 0083 ; AL 0084 ; AL 0085 ; AL 0086 ; AL 0093 ; AL 0094 ; AL 0097 ; AL 0099 ; AL 0100 ; AL 0103 ; AL 0104 ; AL 0105 ; AL 0107 ; AL 0130 ; AL 0132 ; AL 0140 ; AL 0141 ; AL 0142 ; AL 0143 ; AL 0145 ; AL 0146 ; AL 0147 ; AL 0232 ; AL 0234 ; AL 0236 ; AL 0238 ; AL 0240 ; AL 0251 ; AL 0254 ; AL 0255 ;

AE 0056 ; AE 0057 ; AE 0058 ; AE 0059 ; AE 0060 ; AE 0061 ; AE 0062 ; AE 0134 ; AE 0140 ; AE 0141 ; AE 0142 ; AE 0143 ; AE 0144 ; AE 0145

Parcelles privées : AL 102

La CDESI se prononce favorablement pour l'inscription de ces 7 accès au niveau III du PDESI à l'unanimité.

3) DESINSCRIPTION PARCELLES ESO DE MESSAGES

- *Présenté par Laurène QUEURY, coordinatrice sports de nature pour le Département des Landes*

Suite à la modification du cadastre, et à la disparition de certaines en vue de la reconduction du conventionnement pour l'ESO de Messanges, la désinscription de certaines parcelles est envisagée.

Vote proposé par M. BEDAT pour la désinscription des parcelles AB0158, AB0751 et AD0453 au PDESI des Landes

La CDESI se prononce favorablement pour la désinscription de ces parcelles du PDESI à l'unanimité.

POINT N°2 : PDIPR

1) ACTUALITES PDIPR

- *Présentation par Cyrielle ROCH, responsable adjointe du service randonnée, chargée du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre du Conseil départemental*

Travaux de protection de berge au droit d'une passerelle sur la boucle d'Aureilhan à Mimizan
Travaux de réfection et stabilisation du talus du belvédère à Monfort-en-Chalosse

2) INSCRIPTION DESINSCRIPTION PDIPR

- **Modification boucle Onesse-Laharie**

Présenté par Cyrielle ROCH, responsable adjointe du service randonnée, chargée du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre du Conseil départemental

Vote proposé par M. BEDAT pour la modification de la boucle Onesse-Laharie

La CDESI se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la modification de la boucle d'Onesse-Laharie.

- Inscription du tronçon Nerbis à St Maurice sur l'Adour dans le cadre du sentier de l'Adour
Présenté par Alice TASTET, chargée de mission au Syndicat Moyen Adour Landais et Cyrielle ROCH, responsable adjointe du service randonnée, chargée du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre du Conseil départemental

Vote proposé par M. BEDAT pour l'inscription du tronçon Nerbis à St Maurice au PDESI des Landes

La CDESI se prononce favorablement, à l'unanimité, pour l'inscription de ce tronçon au PDIPR.

POINT N°3 : POINT D'ACTUALITE SCHEMA CYCLABLE ET INSCRIPTIONS

1) POINTS D'INFORMATION :

- *Présentation par Sylvie SAINT-SEVIN, responsable du Service Cyclable pour la direction de l'environnement du Conseil Départemental.*

RD 71 - Etude faisabilité de la traversée de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx
Magalie Bertrand souligne l'importance de préserver l'existant et d'adapter la maintenance et la gestion. Elle demande à ce que le projet soit présenté au comité consultatif de la réserve.

EuroVelo n°3, la Scandibérique - Les usages liés à la chasse (réserves de chasse le long de la voie verte, battues aux sangliers...) devront être pris en compte dans le cadre de la consultation qui

sera menée en amont des travaux de requalification de la voie verte et feront l'objet d'échanges avec les représentants de la Fédération de Chasse, membres de la CDESI, et de l'Association Communale de Chasse agréée (ACCA).

S'agissant de la qualité de la bande de roulement de la voie verte, François Lataste insiste sur l'importance d'avoir un revêtement en capacité d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

M. Bedat propose que le Département travaille sur l'élaboration d'un document, sorte de lexique répertoriant les caractéristiques techniques des aménagements et équipements cyclables.

François Lataste mentionne que l'absence de camping entre Gabarret et Tartas est un réel problème pour l'hébergement des cyclistes

2) INSCRIPTION AU PDESI DES LANDES

- Projet de création d'une voie verte desservant le pôle santé de Mimizan. *Présenté par Frédéric MILLET directeur de l'aménagement et de l'environnement pour la communauté de communes de Mimizan.*

Frédéric Millet précise que la Communauté de Communes de Mimizan est en phase de terminer la révision de son schéma cyclable. Il signale que la collectivité a bénéficié du soutien financier de l'ADEME à hauteur de 70% et du Département à hauteur de 10%.

- Aménagement cyclable entre la Plaine des Jeux et le Boulevard d'Alingsas à Mont de Marsan. *Présenté par Valérie SADY et Isabelle de TAUZIA Services Techniques pour la communauté d'agglomération de Mont de Marsan*

Isabelle de Tauzia rappelle par ailleurs que Mont-de-Marsan agglomération dispose d'un schéma directeur cyclable depuis 2014.

S'agissant du projet, elle précise que la passerelle piétonne permettant le franchissement du Midou est en cours de construction et que les travaux d'aménagement de la voirie sont prévus de mi-octobre à mars 2021.

Magali Bertrand précise que les dossiers ont été étudiés par la DDTM.

François Lataste signale la dangerosité que représente l'absence de continuité de la voie verte au niveau du boulevard d'Alingsas. Il mentionne que la réduction de la voirie existante permettrait l'aménagement de la voie verte en site propre. Il évoque également la possibilité de doter le carrefour giratoire de La Hiroire d'une signalisation au sol à destination des cyclistes.

Isabelle de Tauzia rappelle la configuration des lieux, à savoir la largeur limitée du Boulevard Saint-Médard au niveau du Pont du Midou. Cette contrainte pénalise un possible aménagement entre le pont et le carrefour giratoire de la Hiroire.

Au regard des éléments présentés M BEDAT a proposé à l'inscription au niveau III de ces deux projets.

L'inscription des projets de liaisons cyclables cités ci-dessus au PDESI des Landes a été actée à la majorité par la CDESI avec une abstention.

M BEDAT remercie tous les participants et lève la séance.



Renaud VAUTHIER

